ZOOM TERRITORIAL
DORDOGNE et LOT-ET-GARONNE

Lettre interne d'information destinée à l'ensemble des acteurs de **APF France handicap** | adhérents | élus | salariés | usagers | bénévoles

APF France handicap

N°20> Automne 2023

DOSSIER DU TRIMESTRE : « DROIT DEVANT, DROITS D'AVENIR »

pages 6-7

À LA UNE : RENOUVELLEMENT DES CAPFD

BRÈVES : CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE BOCCIA

© APF France handicap

>>> **Directrice de publication** : Patricia SAZI >>> **Ont participé à ce numéro** : Acteurs du territoire (adhérents, élus, salariés, bénévoles)

ÉDITO

SOMMAIRE

Page 2 : *Édito*

À LA UNE

Page 3: *Renouvellement CAPFD*

ACTUALITÉS

Page 4 : *La Défenseure des droits alertée*

ACTUALITÉS DU TERRITOIRE

Page 5 : *Les Assemblées Départementales*

DOSSIER DU TRIMESTRE

Pages 6—7 : *« Droit devant, droits d'avenir »*

ZOOM SUR

Page 8 : *Vingt ans au sein de l'association*

DROIT

Page 9 : *Cumul pension invalidité et revenus*

BRÈVES DU TERRITOIRE

Page 10-11 : *Les brèves du 24 et du 47*

Quelles sont nos actualités en cet automne 2023 ?

Au niveau du gouvernement nous avons changé de ministre déléguée chargée des personnes handicapées auprès de la ministre des solidarités et des familles cet été. Il s'agit de Fadila Khabatti. Elle doit concrétiser les chantiers annoncés par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap d'avril 2023.

En 2024, les adhérents seront invités à renouveler leur CAPFD (Conseil APF de Département). Ce rendez-vous électoral est essentiel pour la vitalité et le renouveau de notre dynamique associative et démocratique nous y consacrons notre Une en page 3.

Lors du Congrès de Reims le 24 juin 2023, le nouveau projet associatif APF France handicap, 2024-2028, a été voté. Il s'agit de : DROIT DEVANT, DROITS D'AVENIR - Soyons le changement ! Il est fondé sur les droits humains et affiche de fortes ambitions. Nous vous le présentons dans notre dossier du trimestre.

Voici quelques-uns des évènements majeurs pour notre territoire, nationaux et locaux et qui nous le souhaitons susciteront votre intérêt et votre implication dans la vie de nos délégations.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de notre journal.

Patricia SAZI

Directrice Territoriale des Actions Associatives

#BOOSTONS L'INCLUSION!

APF France handicap

Cofinancé par l'Union européenne

J'AI TOUTE MA PLACE !

CAPFD : et si vous faisiez partie des instances politiques de l'association ?

L'année 2024 marque le renouvellement de plusieurs instances politiques au sein d'APF France handicap. L'une de ces instances n'est autre que les Conseils APF de Département des 96 délégations partout en France. Ces conseils souvent abrégés au sigle CAPFD, sont un des maillons essentiels de la vie associative. Ils répondent tout d'abord à la volonté d'APF France handicap d'assurer une place prépondérante aux adhérents au sein de nos de nos actions et de mettre en œuvre les conditions de la démocratie participative. Les membres élus du CAPFD garantissent la mise en œuvre départementale des orientations associatives et politiques nationales de l'association. Les élus du conseil portent également la voix des personnes en situation de handicap en dehors des délégations en participant aux commissions d'accessibilité, entres autres.

> ***Être élu au CAPFD, c'est porter la voix des personnes en situation de handicap.***
>
> ***Daniel Lascombe, Élu en Lot-et-Garonne***

L'engagement des élus est envers les adhérents et en retour, APF France handicap s'engage auprès des élus en leur offrant les formations nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions et le soutien dans la mise en place et l'organisation d'actions politiques ou associatives.

Les élus de vos départements respectifs partagent la volonté de s'investir pour APF France handicap, consacrent du temps à leur mission et partagent leur compétences et leurs idées afin de vous représenter et défendre vos intérêts.

Devenir Élu : Qui, quand, comment ?

Afin de pouvoir être vous aussi au cœur des missions de votre délégation, vous pouvez vous présenter aux prochaines élections ! Pour cela, il faut être majeur, adhérent de l'association depuis au moins un an, jouir du plein exercice de ses droits civiques et civils et faire acte de candidature. Pour faire acte de candidature, rendez-vous à partir du 12 janvier 2024. Les votes se dérouleront ensuite à partir du 23 février jusqu'au 15 mars 2024. Lé dépouillement sera effectué le 22 mars 2024.

Pascale Ribes réélue Présidente d'APF France handicap

© APF France handicap

Pascale Ribes a été réélue pour un second mandat à la présidence d'APF France handicap lors du Conseil d'administration de l'association qui s'est tenu le vendredi 20 octobre 2023. Particulièrement attachée au respect et à l'effectivité des droits et des libertés fondamentales et engagée au niveau européen et international, son premier mandat a été marqué par des avancées majeures dans ce domaine : un des plus notables a bien évidemment été la déconjugalisation de l'AAH, combat historique de l'association.

Revendications : APF France handicap et AFM-Téléthon alertent la Défenseure des droits

Depuis plusieurs mois déjà, nos deux associations reçoivent des appels de détresse de plus en plus alarmants quant aux conditions de vie à domicile des personnes en situation de handicap En cause, une crise du secteur de l'aide à domicile sans précédent. Les conséquences de cette crise sont d'autant plus horrifiantes pour les personnes en situation de grande dépendance qui sont abandonnées plusieurs heures par jour sans aucune assistance. En plus d'être privées de leur droit fondamental de vivre dignement, la vie de ces personnes est mise en danger : sans aide 24h/24, ces personnes souvent trachéotomisées ne peuvent évidemment pas vivre en sécurité à leur domicile. Face à cette situation d'urgence, Pascale Ribes, Présidente d'APF France handicap et Laurence Tiennot-Hermont, Présidente de l'AFM-Téléthon ont lancé une alerte auprès de Claire Hédon, Défenseure des Droits pour mise en danger de la vie d'autrui et non-assistance généralisée à personnes en danger. Cette dernière a reçu les deux Présidentes le 05 octobre 2023. Elle a qualifié la saisine de « recevable ». L'instruction du dossier va donc pouvoir commencer et la Défenseure des Droits va mener les investigations et interventions nécessaires auprès des acteurs concernés qu'ils soient privés ou publics, nationaux ou locaux.

La Nouvelle-Aquitaine brille pendant la finale des Handilympiades

La finale des Handilympiades s'est déroulée le jeudi 12 octobre dernier au Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines, en région parisienne. Les meilleures équipes de chaque région s'y sont affrontées dans les quatre disciplines phares des Handilympiades : la boccia, l'escrime, le tennis de table et le basket-fauteuil. Les épreuves ont d'ailleurs été retransmises en live sur Twitch, plateforme de streaming et de gaming. L'équipe de Nouvelle-Aquitaine les « Tempêtes Talençaises », que nous avions croisé au Temple-sur-Lot, est sortie grand vainqueur de ce tournoi national. Bravo à eux et bravo à tous les participants !

© APF France handicap

Les Assemblées Départementales du territoire

L'Assemblée Départementale lot-et-garonnaise

Les adhérents de la délégation du Lot-et-Garonne se sont rencontrés à Ayet, près de Tonneins le quatre octobre dernier.

Cette année, le nouveau projet associatif et la question des aides humaines étaient à l'ordre du jour. Recueil de témoignages, débat et pistes d'actions à mener ont animé les échanges de l'après midi. Nous avons également eu le privilège de recevoir le Lieutenant-Colonel Roméo de la Gendarmerie du Lot-et-Garonne. Son intervention visait à expliquer le partenariat récemment créé entre les associations du collectif inter-associatif et la gendarmerie. Nous le remercions vivement pour sa venue. Marie-Christine Cabarat, co-coordinatrice Régionale APF France Handi-Droits avait également fait le déplacement depuis la Dordogne pour répondre aux questionnements des adhérents concernant leurs droits.

L'Assemblée Départementale périgourdine

Vendredi 13 octobre 2023, nous nous sommes réunis pour l'assemblée départementale du Périgord à la salle Gérard Philipe de Coulounieix-Chamiers.

La matinée été consacrée au rapport d'activité de l'année 2022. Hubert Renou et Gilbert Valade ont alimenté le débat autour des commissions d'accessibilités en précisant que malheureusement des dossiers sont encore refusés par la commission départementale d'accessibilité en raison du non-respect des normes. Des questionnements autour de la collecte des déchets ont à nouveau été évoqués. Nous vous engageons à nous avertir de l'ensemble des dysfonctionnements que vous pouvez repérer concernant cette collecte de déchets. L'après-midi a été consacré à la présentation du projet associatif 2024-2028 « Droit devant, droits d'avenir ». En suivant, Patricia Sazi, nous partage la vidéo de notre présidente Pascale Ribes sur l'alerte formulée conjointement avec l'AFM Téléthon concernant la crise de l'aide à domicile.

Marie-Christine Cabarat a rappelé qu'effectivement notre département souffre aussi de cette pénurie de personnel dans le secteur de l'aide à domicile. Il est donc important que chacun puisse nous interpeler s'il est confronté à des difficultés / manques concernant la mise en place de son plan d'aide, afin de le faire remonter au niveau national.

Un nouveau chapitre pour APF France handicap

La célébration des 90 ans de notre association s'accompagne d'un changement significatif, celui de notre projet associatif. Les projets associatifs d'APF France handicap sont le fil rouge et les objectifs qui conduisent nos actions pendant quatre ans. Notre précédent projet associatif « Pouvoir d'agir, pouvoir choisir » s'attelait à renforcer l'autodétermination des personnes, leur participation à la construction d'une société plus inclusive, à la citoyenneté et à tous les domaines de la vie. Ce dernier, à l'instar de tous nos projets associatifs, ont contribué à l'avancement des droits des personnes en situation de handicap mais malgré ces progrès, la pleine citoyenneté de ces derniers n'est toujours pas une réalité. Pour y parvenir, il est nécessaire de créer une nouvelle politique du handicap et de faire valoir les droits des personnes en situation de handicap. Le nouveau projet associatif « **Droit devant, droits d'avenir** » a pour ambition de provoquer ce changement. Nous vous le présentons dans ce dossier du trimestre.

Droit devant, droits d'avenir (2024-2028) : nos trois ambitions

Défendre et mettre en œuvre les libertés et droits fondamentaux

APF France handicap s'engage à **contraindre les pouvoirs publics et les acteurs privés à respecter les libertés et droits fondamentaux**. Pour cela, l'association dénoncera en justice et publiquement le non-respect des lois. Elle renforcera son influence en multipliant les campagnes de sensibilisation auprès du grand public. Elle pèsera sur les décisions des élus politiques au niveau local et national et définira les instances de représentation prioritaires afin d'exercer plus de pression sur les lieux majeurs de décision.

Permettre aux personnes de faire appliquer et respecter tous leurs droits sera également une priorité pour l'association. Elle continuera à écouter, informer et conseiller les personnes en situation de handicap et leur famille. Elle mettra l'accent sur Handi-Droits en faisant mieux connaître et en faisant évoluer cette plateforme dédiée aux droits des personnes. Elle intensifiera sa capacité à assurer la défense des personnes en mobilisant un réseau d'avocats spécialisés dans le domaine des droits humains.

Enfin, APF France handicap souhaite **créer les conditions permettant à chaque personne en situation de handicap de réaliser ses propres choix de vie**. Pour y parvenir l'association est déterminée à construire des réponses individualisées et diversifiées fondées sur la participation et l'autodétermination des personnes et à leur permettre de co-construire leur accompagnement.

Agir pour une société juste, solidaire et durable

Pour atteindre cet objectif, APF France handicap **agira avec détermination sur les enjeux de société** en impulsant, entre autres, la participation des PSH dans les espaces publics et les mobilisation citoyennes et en organisant davantage de rencontres avec tous les acteurs de la société.

L'association veut également **contribuer au développement de solutions nouvelles et universelles**, notamment en favorisant le savoir expérientiel des personnes en situation de handicap. Autrement dit, l'association mobilisera les savoirs et l'expérience des PSH afin que les projets d'aménagement urbains, de logements, de nouveaux services prennent en compte ces savoirs et expériences. Cela impliquera également d'animer des communautés d'acteurs dans différents domaines (bâtiment, industrie, divers services) pour construire ensemble des services universellement accessibles dans tous les domaines de la vie.

Enfin, APF France handicap **luttera contre les préjugés sur le handicap** en favorisant la participation sociale des personnes en situation de handicap, en défendant le droit à l'école pour tous les enfants, en intensifiant les actions de sensibilisation et en misant sur l'art, la culture et le sport comme vecteurs de changement de regard.

Réinventer APF France handicap

L'association **développera et fédérera encore davantage la communauté APF France handicap pour vivre nos actions et projets**. Cette démarche impliquera, entre autres, une mobilisation pour attirer de nouveaux adhérents et bénévoles, un renforcement des liens entre les divers secteurs de l'association, l'accompagnement des salariés dans l'adaptation de leurs pratiques professionnelles.

L'association souhaite également **accélérer son offre de service** afin d'offrir des réponses toujours plus adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap et d'affirmer leur autonomie et leur pouvoir d'agir.

La réinvention d'APF France handicap passera aussi par **renforcer notre dynamique participative**. L'association favorisera les échanges et les regards croisés et soutiendra la montée en compétences des adhérents et des bénévoles en développant leur formation.

Nourdine, vingt ans au sein d'APF France handicap

Nourdine Boudissa, assistant territorial et co-coordinateur Handi-Droits, fête cette année sa vingtième année au sein de l'association. Il s'est prêté au jeu de l'interview à cette occasion.

Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

Je suis Nourdine, salarié au sein de la Délégation du Lot-et-Garonne depuis vingt ans maintenant. Je suis actuellement Assistant Territorial. Je me charge de tout l'accueil physique et téléphonique, et travaille avec ma direction (*Patricia Sazi, ndlr*) pour tout l'aspect comptabilité et ressources humaines. Je gère également l'organisation administrative et logistique du Territoire Dordogne et Lot-et-Garonne. Je suis Référent Handi-Droits sur le Lot-et-Garonne et actuellement en formation suite à ma nomination de Co-Coordinateur Régional Handi-Droits.

Vous l'avez mentionné, cela fait vingt ans que vous travaillez au sein d'APF France handicap. Qu'est ce que cela représente pour vous ?

C'est avant tout un honneur d'être encore salarié au bout de vingt ans, mais c'est également un plaisir. Un plaisir de venir travailler tous les matins, un plaisir de faire un travail que j'aime tant dans les tâches que je réalise que dans le relationnel que j'entretiens avec mes collègues et le public que nous recevons. C'était inattendu pour moi de rester aussi longtemps au sein de la même structure , mais c'est finalement une bonne surprise. En vingt ans, j'ai contribué à apporter une vie plus inclusive à certains de nos adhérents et défendu les droits de certains autres et cela me fait très plaisir.

Elle ressemblait à quoi APF France handicap il y a vingt ans ?

À cette époque, on parlait encore de l'Association des Paralysés de France. Je suis rentré au service social qui n'existe plus aujourd'hui. L'organisation au sein des délégations était également différente. Nous suivions les grands projets du national. Maintenant, les projets sont plus tournés vers la Région. La dynamique associative était également très différente. Le bénévolat avait une toute autre place, une place centrale dans la vie associative. Les bénévoles avaient probablement plus le temps ou la possibilité financière de donner de leur temps. Aujourd'hui, le monde a changé et l'association a évolué avec. Nous nous sommes plus professionnalisés et les tâches entreprises par des bénévoles sont partagés avec les salariés de nos jours.

En vingt ans, vous avez probablement été spectateur de beaucoup de changements. Lesquels vous ont le plus marqué ?

La déconjugalisation de l'AAH a évidemment été une très belle victoire et un combat de longue haleine. Avant ça, passer de l'Association des Paralysés de France à APF France handicap m'a presque donné l'impression de passer d'une association à une autre. La territorialisation a également été un grand changement dans notre fonctionnement. La création d'Handi-Droits a aussi été une évolution majeure dans nos délégations. C'est d'ailleurs ce qui m'a le plus marqué : l'évolution de la défense des droits des personnes en situation de handicap. L'association s'est de plus en plus investie dans ce domaine et motive mon engagement. Aujourd'hui, nous pouvons accompagner les adhérents pour les demandes de base ou de grands problèmes juridiques.

Une prédiction pour les vingt années à venir ?

Dans vingt ans, je pense que je serai toujours fidèle au poste, à une différence près : on me verra courir bien moins vite dans les couloirs !

Cumul pension d'invalidité et revenus d'activités

En cas de cumul de pension d'invalidité avec d'autres revenus, un nouveau décret rectifie le plafond du salaire de comparaison . Pour rappel, ce cumul n'est possible que s'il ne dépasse pas le seuil de comparaison. Pour les salariés, le seuil de comparaison correspond au salaire brut de la dernière année d'activité avant l'invalidité ou le salaire brut moyen des dix meilleures années d'activité. Pour les indépendants, le seuil de comparaison correspond à quatre fois le montant annuel de la pension pour incapacité partielle au métier ou à 2,4 fois le montant de la pension pour invalidité totale et définitive. Dans les deux cas, c'est toujours le calcul le plus avantageux qui est retenu.

Ce nouveau décret place le plafond maximal à 5499 €, contre 3666 € auparavant. Cependant, France Assos Santé dont APF France handicap est membre actif, déplore que la hausse du plafonnement ne réponde pas à l'ensemble des problématiques soulevées : le montant de la pension d'invalidité est déjà plafonné, introduire un plafonnement pour le cumul revient à instaurer un double plafonnement ; la hausse de plafond ne s'applique pas de manière rétroactive.

Carte européenne du handicap et carte de stationnement

La Commission européenne a proposé l'introduction d'une carte européenne du handicap ainsi que l'amélioration de la carte européenne de stationnement actuelle. Ces deux cartes seront reconnues dans toute l'UE et permettront aux PSH de voyager plus facilement à travers toute l'Union européenne. La carte du handicap servira de preuve reconnue de handicap dans toute l'UE garantissant l'égalité d'accès à des conditions spéciales et à un traitement préférentiel dans les services. Les améliorations proposées pour la carte de stationnement permettront aux PSH de bénéficier des droits en matière de stationnement qui sont prévus dans d'autres États membres. Les cartes seront fournies au format physique et numérique. Une fois la proposition de la Commission adoptée, les états disposeront de 18 mois pour appliquer les dispositions de la directive dans leur droit national.

Les activités de l'automne sur le territoire Dordogne et Lot-et-Garonne

Les lot-et-garonnais au Zoo de Bordeaux Pessac

Le 28 septembre dernier, un petit groupe d'adhérents et bénévoles s'est rendu au Zoo de Pessac, dans la région Bordelaise. Aras, pandas roux, léopards, lémuriens, singes, capybaras… Nous avons croisé tout un tas d'animaux différents !

À venir dans vos départements : les repas de Noël

Pour la Dordogne : le Samedi 16 Décembre 2023.

Pour le Lot-et-Garonne : le Mercredi 20 Décembre 2023.

Date.s à réserver sur votre agenda !

Rendez-vous au bowling de Trélissac pour les périgourdins

Le mercredi 27 septembre, les adhérents se sont retrouvés pour un moment de jeu et de convivialité. Cette activité était attendue depuis longtemps. Certaines personnes ont découvert le bowling pour la première fois, les équipes se sont répartie sur 3 pistes ! Bravo à tous.

À Agen, le jardin se porte bien !

Le groupe jardin s'agrandit au plus grand bonheur de nos plantes mais aussi de notre référent jardin, longtemps seul garant de la santé de la flore de la délégation Lot-et-Garonnaise. Ce sont aujourd'hui 5 personnes qui se réunissent chaque mois pour prendre soin du jardin partagé.

Sensibilisation Boccia pour l'évènement « Terre de jeux-Paris 2024 »

Dans le cadre des JOP, le comité départemental olympique et sportif de la Dordogne et la commune de Sanilhac ont contacté la délégation de la Dordogne pour faire découvrir la Boccia au grand public, le 16 septembre dernier. Plus d'une vingtaine de clubs se sont retrouvés sur l'ensemble du site pour accueillir 800 personnes tout au long de la journée. Notre « club Boccia 24 » était représenté par Delphine, Vincent, Éric, Patricia, Brice et Jérôme. Nos joueurs se sont rendus disponibles pour expliquer et faire essayer ce sport aux enfants et adultes venus jouer avec eux. Ce fut une belle expérience pour tous.

Du rugby et des gaufres

À l'occasion de la Coupe du Monde de rugby, la ville d'Agen a dédié une exposition à l'histoire du rugby en terre agenaise dans l'église des Jacobins. Exposition que nous sommes allés découvrir le 11 octobre dernier avant de partager boisson et gaufre en terrasse.

Championnat régional de Boccia

L'organisation et la réalisation de ce championnat de boccia est une première dans notre département. Co-construit avec le comité Handisport de la Dordogne, le championnat s'est déroulé le mardi 10 octobre. Cette compétition était qualificative aux championnats de France, qui eux se dérouleront du 06 au 10 décembre 2023 à Saint-Laurent-Blangy (62).

Cette journée a été l'occasion de se confronter à de nombreux autres joueurs de la région : Le club de Panazol (87) avec 6 licenciés et leurs bénévoles et le club de La Rochelle (17) et ses 4 licenciés et des bénévoles.
Après une première phase de poule qui s'est terminée en début d'après-midi, les meilleurs ont pu accéder aux demi-finales : 6 de nos licenciés y ont participé. Nous avons le plaisir de vous annoncer que Vincent BAROU est le nouveau champion NE (National Élite) 3 et qu'Alexandre LAGUILLIER est quant à lui champion NE 4. Félicitations à eux ainsi qu'à tous les adhérents du club qui repartent chez eux avec le plein de bonheur et de confiance. Mais ils ne sont pas seuls, nous remercions les parents, les familles, ainsi que Marie-Noëlle (bénévole). Tous ont œuvré pour faire de ce championnat une journée de compétition magnifique.

Information de dernière minute : Éric GIRY, repêché pour les Championnats de France !

Un nouveau visage en Dordogne !

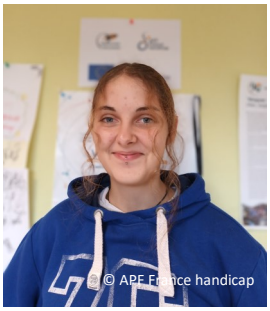

Je m'appelle Ophélie, j'ai 19 ans. Bricoleuse, créatrice, couturière, cavalière et passionnée automobile, je suis méticuleuse dans ce que j'entreprends mais également désireuse de voyager à cheval ou derrière un volant. Mon projet futur, devenir équithérapeute ! J'espère pouvoir utiliser mes connaissances sur ce métier au sein de l'association et ainsi faire découvrir les bienfaits de la médiation animale. Ce service civique me permettra d'en apprendre davantage sur le monde du handicap et sera l'occasion de développer des compétences et aptitudes envers mon prochain. Au plaisir de vous rencontrer, adhérents et bénévoles, à très bientôt !

Le DuoDay 2023

c'est le

23 novembre

Inscrivez-vous sur www.duoday.fr

APF France handicap

Bon d'adhésion

OUI, je souhaite :

1. ☐ adhérer à APF France handicap* et m'abonner pour 12 mois au magazine *Faire Face* (version papier + web) — DHNA20+A2F22 — **47 €**

OU

2. ☐ adhérer pour 12 mois à APF France handicap (sans abonnement au magazine *Faire Face*) — DHFN20 — **25 €**

Vous pouvez également souscrire une cotisation familiale et bénéficier de tarifs dégressifs. De même,votre adhésion sera gratuite si voius êtes agés entre 18 et 25 ans ou si vous êtes licanciés handisport. Piour en savoir plus sur ces offres;merci de contacter la délégation de votre département ou notre service "national" au 0140782706

MERCI DE RETOURNER CE BON
soit à votre délégation APF France handicap ou sous enveloppe sans affranchir à:
APF Service Adhésions/Abonnements-Libre-réponse n°40381-94609 Choisy Le Roi Cedex

FDD2021 — **L'adhésion est individuelle**

☐ M. ☐ Mme Nom/Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Téléphone .....

E-mail (facultatif) .....

Ci-joint mon règlement par :

☐ chèque bancaire ☐ chèque postal à l'ordre d'APF France handicap

*Votre adhésion (25€) vous donnera droit à une réduction d'impôts de 66% de son montant dans la limite de 20% de votre revenu imposable

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. elles sont destinés à l'association ainsi qu'aux tiers mandatés par elle a des fins de gestions interne, pour répondre à vos demandes et faire appel au renouvellement de votre cotisation. APF France handicap s'engage à ne pas diffuser ces informations en dehors de l'union européenne. conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez cocher la case ci contre ☐ pour vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez les faire rectifier en contactant notre service adhésion abonnements au 0140782706 - 17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris. Ces données seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.